

Sur les origines possibles de la ségrégation des Cagots *



par Yves GUY **

(Centre d'Hémostypologie du C.N.R.S., C.H.U. Purpan et Institut pyrénéen
d'Etudes anthropologiques)

Les Cagots ont constitué un groupe de personnes marginalisées dans le Sud-Ouest de la France pendant plusieurs siècles. Les nombreux procès, interdits, surtout religieux et parfois cruels rapportés depuis le XI^e siècle montrent qu'ils posaient des problèmes sociaux.

On s'est demandé quelle pouvait être leur origine. On pensait jusqu'au XIX^e siècle que c'étaient les descendants d'hérétiques (Wisigoths ariens, Sarrazins, Cathares, etc.). Il faut attendre le milieu du dernier siècle pour que quelques auteurs en fassent des lépreux ou des descendants de lépreux sans aucune preuve, tandis que d'autres se mirent à nommer ainsi les idiots des villages, bien souvent goitreux.

Des groupes humains marginalisés ont toujours habité en France. L'origine de certains est connue : Israélites plus ou moins convertis (les Marranes), Bohémiens. D'autres ont disparu. On a peu parlé de l'origine de certains comme les Colliberts du Poitou ou les Marrons de l'Auvergne. On n'a formulé aucune hypothèse sur celle des Cabaniers ou des Nioleurs, entre autres.

* Communication présentée à la séance du 19 février 1983 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 2, rue Jolimont, 31500 Toulouse.

Il est une autre race maudite dont on a, en revanche, parlé davantage, non pas dans l'ensemble de la France, mais dans le seul Sud-Ouest : c'est celle des Cagots. Mais « Cagots » n'est qu'un terme global recouvrant plusieurs groupes marginalisés d'origine non assurément identique. « Cagots » se retrouve en Béarn, Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne. On les nommait « Capots » dans le Gers, « Agotac » en Pays Basque français et « Agotes » en Pays Basque espagnol. Un nom plus éloigné de l'étymologie si discutée du terme « Cagot » est « Gahets » dans les Landes et le Bordelais. Quant aux « Kakous » ou « Caqueux » de Bretagne, leur origine ethnique était vraisemblablement différente.

Ces noms étaient autant d'injures dont Louis XIV interdit l'emploi sous peine d'amende. Leurs porteurs subirent nombre de vexations, d'humiliations et d'injustices. Ils ne pouvaient se marier qu'entre eux ; ils ne pouvaient habiter dans le village même ; ils ne pouvaient exercer que certains métiers (charpentiers en Béarn, bûcherons dans le Gers, cordiers en Bretagne) ; ils ne pouvaient entrer au cabaret, etc. Mais c'est surtout dans leur pratique religieuse qu'ils étaient odieusement brimés. Parqués pendant les offices au fond de l'église, ils ne pouvaient y pénétrer que par une petite porte spéciale ; un bénitier particulier leur était imposé ; ils ne pouvaient prendre part au baiser de paix ; ils passaient après les fidèles « normaux » à l'offertoire. Leur marginalisation débutait au baptême célébré sans carillon et à la nuit tombée (la mention « Cagot » ou son synonyme érudit « Gézitain » était porté sur le registre paroissial) et se terminait après leur mort puisqu'ils avaient un cimetière à part.

Les auteurs contemporains des Cagots estimaient dans leur grande majorité que l'origine de la ségrégation des Cagots était l'hérésie des plus anciens d'entre eux : arianisme des Wisigoths, mahométanisme des Sarrazins, Cathares.

Puis les Cagots, après avoir posé bien des problèmes par leurs procès, leurs réclamations adressées au Pape, au Roi, aux Parlements, leur irrésistible ascension sociale, disparurent peu à peu, soit par dépression par consanguinité, soit par métissage. On était alors au dernier quart du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle. On se souvenait du sobriquet si utilisé dans le passé et on se mit à désigner ainsi les simplets des villages ou les goitreux ou les crétins (Tucoo-Chala, entre autres). Objets de dégoût autrefois, les Cagots devenaient objets de dérision.

C'était l'opinion de plusieurs comme Ramond, habitué auparavant aux Alpes et à ses goitreux qui ne portaient pas de sobriquet. Son influence fut assez grande pour que Littré, à sa suite, définisse les Cagots comme « une race de crétins ». On se préoccupait plus alors de l'origine de ces derniers, sinon pour supposer, comme Ramond, qu'ils descendaient de Wisigoths restés en France et dont le long isolement et l'endogamie forcée au cours des siècles avaient fini par aboutir au crétinisme. On utilisa ainsi pour désigner les crétins relativement nombreux un sobriquet méprisant et injurieux employé de tout temps à jamais, mais qui désignait une autre catégorie de

parias. Deville, Cénac-Moncaut admettaient également la synonymie : goitreux-crétins-Cagots.

Certains s'élevèrent contre cette assimilation d'origine récente : Francisque-Michel, professeur de lettres à Bordeaux, l'avocat Cordier, Bourdette, l'historien du Lavedan, Palassou enfin. Mais surtout Auzouy, médecin-chef de l'asile psychiatrique de Pau qui, après enquête minutieuse, déclarait que les crétins-goitreux n'étaient pas des Cagots et affirmait que l'erreur de Ramond était « pitoyable ». On en était donc là au XIX^e siècle et personne ne se préoccupait plus de l'origine des Cagots parce que ceux-ci n'étaient plus gênants.

Mais on était ainsi arrivé à une période de « rationalisation scientifique » et pour la première fois dans l'histoire dans la phase de l'étude médicale des Cagots et des hypothèses médicales sur leur origine. Quelques médecins retiennent donc notre attention à présent ; rappelons le docteur Auzouy, constatant que les Cagots et les goitreux ne présentaient aucune corrélation ; citons le docteur Aparisi-Serres qui intitulait un long article : « Cagots et lépreux : deux choses ». De Rochas était médecin colonial ; pour lui, les Cagots descendaient de lépreux particuliers : les albinos (1875, 1876). Zambaco-Pacha était le médecin particulier du Sultan de Turquie ; venu se promener en France, il trouvait « une foule » de lépreux et leurs descendants, les Kakous en Bretagne et les Cagots dans le Sud-Ouest, 1892, 1893). Et surtout le docteur Fay, ancien interne des hôpitaux psychiatriques de la Seine, dont le nom reste attaché à la prétendue synonymie Cagots-lépreux (1907, 1910). Personne n'a remarqué qu'il ne s'agissait là que d'hypothèses intellectuelles sans fondement scientifique.

En effet, se fondant sur une phrase équivoque de Gui de Chauillac (où il était question de « Cassot » et non de « Cagots »), sur un passage du traité d'Ambroise Paré et le livre de Laurent Joubert qui diffusait les idées de Chauillac, Rochas, mais surtout Zambaco et Fay soutenaient que la lèpre est une maladie héréditaire : les anciens atteints étaient des Cagots et leur progéniture constituait donc des descendants de lépreux.

Rochas avait vu des albinos en Océanie et assimilait l'albinisme à la lèpre. On a nettement l'impression que la seule raison pour laquelle il s'est brusquement occupé des Cagots était sa volonté d'imposer la synonymie albinos-lépreux, parce que les Cagots avaient un teint pâle.

Fay était beaucoup plus précis dans un livre de 784 pages, paru en 1910, sur la façon dont Chauillac diagnostiquait la lèpre. L'examen clinique et biologique de Gui de Chauillac était très précis. Il retenait sept signes univoques (pathognomoniques) et seize équivoques (d'orientation). Certains étaient de « bons » signes, mais d'autres laissent rêveur.

Ses signes univoques étaient les suivants : 1) rondeur des yeux et des oreilles ; 2) dépilation et grosseur ou tubérosités des sourcils ; 3) dilatation et « torsure des narilles par dehors avec estroitesse intérieure » ; 4) laideur des lèvres et voix rauque ; 5) puanteur de l'haleine et de tout le corps ;

6) regard « fixe et horrible en manière de la beste Démon » ; 7) nez camus et lèvres grosses.

Fay s'est souvent contredit. En voici la preuve : Il a écrit : « On a remarqué que les signes univoques de la lèpre que donne Gui de Chauliac ont presque toujours été constatés surabondamment chez les Cagots ». Mais il reconnaissait lui-même dans les 9 pages précédentes que l'on n'avait jamais pensé que les Cagots aient présenté les signes 2, 3, 6 et 7, soit 4 sur 7. Que reste-t-il ? La rondeur des oreilles, la laideur des lèvres et la puanteur. On admettait effectivement, se fondant sur 2 ou 3 dictons et une chansonnette que les oreilles des Cagots étaient sans lobe. Cependant, en 1892, deux médecins Lajard et Régnault, avaient enquêté à ce sujet, défini un étalon (toute oreille dont le lobule ne mesure pas plus que 1,5 mm est une oreille cagote) et mesuré les oreilles des Cagots assurés comme tels par leur voisinage. Ils concluaient que chez les Cagots, 15 % seulement avaient des oreilles cagotes. Quant à la puanteur, il est bien inutile de rappeler la symbolique de la mauvaise odeur : tout ce que l'on n'aime pas pue.

Voici à présent les signes équivoques retenus par Chauliac :

1) dureté et tubérosités de la chair ; 2) couleur de morphée et ténébreuse ; 3) chute des cheveux ; 4) consommation des muscles et principalement du pouce ; 5) insensibilité et stupeur ; 6) rognés, dartres, couperose et ulcérations ; 7) grains sous la langue, sous les paupières et derrière les oreilles ; 8) ardeur et sensation de piqûres d'aiguille ; 9) chair de poule, « à mode d'oye plumée » ; 10) l'eau jetée sur le corps glisse sans le mouiller ; 11) absence de fièvre ; 12) les « lépreux sont fins et trompeurs, furieux, et se veulent trop ingérer sur le peuple » ; 13) « ils ont des songes pesants et griefs » ; 14) le pouls est faible ; 15) le sang « est noir, plombin et ténébreux » ; 16) les urines sont livides.

Que resterait-il ? Fay déclare lui-même que l'on n'a jamais signalé chez les Cagots les signes 1, 2, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, soit 12 signes sur les 16 équivoques.

Mais Fay déclare qu'en ce qui touche la chute des cheveux, la chose est certaine : les Cagots étaient chauves, la preuve en étant que les Cagots du Pays Basque appelaient les non-Cagots : les « Pellutac » (chevelus). Si Fay avait lu du Mège, il aurait découvert qu'au contraire, en certains lieux, on nommait les Cagots les « Velus ». De toute façon, comme devait le faire remarquer Vidal à Zambaco, la lèpre n'attaque pas systématiquement la chevelure.

Fay retient ensuite la consommation des muscles et surtout du pouce, et déclare que le résultat en est la main en griffe. Il nous replace devant une de ses contradictions quand il écrit, p. 32, que la main en griffe n'a pas été constatée chez les Cagots et, p. 77, qu'elle « a été très souvent rencontrée chez les Cagots des Pyrénées ».

Quant au 6^e signe, Fay déclare avoir vu plusieurs Cagots « atteints d'af-

fections cutanées, dartres, eczémas, etc. ». On ne voit pas pourquoi certains Cagots n'auraient pas souffert de ces maladies.

L'ardeur et le sentiment de piqûres d'aiguille « est nettement signalé chez les Cagots », a écrit Fay qui se fonde sur la seule légende de la pomme cuite sous l'aisselle d'une Cagote. Ce n'est pas un signe de lèpre mais de syringomyélie.

Quels sont donc les signes cliniques assurément ou vraisemblablement communs aux lépreux et aux Cagots ? La réponse est très nette : aucun.

Si on abandonne momentanément le terrain purement médical et que l'on recherche à présent comment se déroulait la vie d'un lépreux et celle d'un Cagot, on découvre des différences considérables, très révélatrices mais jamais relevées.

La première importance est qu'il est question des Cagots dès l'an 1000 (Cartulaire de Luc-en-Béarn), qu'il en est encore question lorsque le retour des Croisades dissémine la maladie en France (la maladie y était connue avant, mais elle était rare) et qu'il en sera question bien longtemps après la disparition de la lèpre.

Les lépreux étaient enfermés dans des maladreries, ou « maysons deus malaus » en Béarn où l'on trouvait également des « espitiaux deus chrestiaas ». Les Cagots vivaient en dehors des villages et, s'ils étaient nombreux, on aurait peut-être nommé ces quartiers des « cagoterias » (comme à Barcugnas, près de Luchon) ou des « kakouserias » en Bretagne. Les enfants des Cagots y naissaient, y vivaient et y mouraient. C'est là une autre différence très importante. Les lépreux ne naissaient évidemment pas dans les léproseries. Ils y étaient enfermés après passage devant un jury d'experts qui décidait de leur séparation du monde. Suivait un rituel très compliqué (*De modo separadandi leprosos*) aboutissant à la maladrerie. On naissait Cagot alors qu'on devenait ladre tel jour de tel mois de telle année. Bien plus, on ne naissait Cagot que dans le Sud-Ouest de la France, alors que l'on devenait lépreux, que l'on subissait l'office des morts qui séparait du monde non seulement dans l'ensemble du territoire français, mais dans nombre d'autres pays européens qui n'ont jamais jugé utile de désigner les descendants de lépreux par un quelconque sobriquet.

Il pourrait sembler que dans la vie quotidienne certains interdits aient été communs aux lépreux et aux Cagots, encore que l'on ne sache rien sur les nuances des modalités dans les deux cas (interdiction de fréquenter les lavoirs et les cabarets, de toucher une marchandise exposée au marché). Assimiler les deux catégories de parias pour cette raison serait oublier que, par exemple, les Arabes *ET* les Israélites n'ont pas le droit de manger du porc, que les Arabes *ET* les Mormons n'ont pas le droit de boire de l'alcool, que les Catholiques *ET* les Protestants n'ont pas le droit d'avoir plus d'une épouse. Des exemples similaires pourraient être cités à l'infini où non pas une caste, une religion, ou une nationalité, mais plusieurs se heurtent à des interdits strictement identiques. Enfin, si les Cagots devaient supporter

des brimades à l'église, les lépreux, comme les fous et les excommuniés, n'avaient même pas le droit d'y pénétrer.

En outre, nos ancêtres aimaient les étiquettes, les signes révélateurs d'un état donné. Les Israélites portaient une rouelle sur leur vêtement, les Cagots une « patte de guit » (canard). Les prostituées, les Cathares, les mendiants avaient leur signe distinctif. Mais le signe des lépreux était bien différent. Ils portaient un costume gris à Toulouse, une tunique blanche à Poitiers, une tunique bleue et un manteau blanc à Alots. On cousait sur cet habit un « L » en drap rouge à Chartres comme à Anvers, une marque de drap rouge en forme de cliquette à Reims. Les lépreux devaient être gantés et chaussés, ils portaient un barillet (*modiolum*) et une panetière (*peram*) destinés à recevoir des aliments que leur donnaient les passants charitables.

Mais le grand signe des lépreux a été la cliquette ou les cliquets ou crécelle ou tartavelle. La cliquette était parfois remplacée par une corne dans laquelle soufflait le malade ou par une clochette qu'il devait faire sonner « dix fois tous les cent pas » (Burnet). On a la preuve qu'un instrument bruyant constituait vraiment le grand signal des lépreux quand Carvès cite Louis XIII qui recommandait :

« Ne faut pas croire que tous ceux qui prennent la qualité et le nom de lépreux le soient ; l'expérience le montre alors que l'on recherche en eux les marques propres aux lépreux ; ce sont canailles qui, pour éviter la main de la Justice, et plusieurs d'entre eux celle du bourreau, s'arment de clochettes. »

On peut facilement défier qui que ce soit de trouver une seule allusion à un Cagot s'annonçant par un instrument bruyant.

Si l'on en vient aux sources de Fay, sa bibliographie semble prouver qu'elles sont fournies. On y retrouve en fait de nombreuses erreurs. Mais surtout, ce dont on peut ne pas se rendre compte est que Fay a emprunté sa documentation clinique à un autre, le docteur Zambaco-Pacha, qu'il cite en bibliographie, mais pas dans le texte.

Ce Zambaco est bien pittoresque. Ce Turc, venu en France on ne sait pourquoi, rend compte de son voyage dans le *Bulletin de l'Académie de Médecine* en 1892. En bref, il rencontre de très nombreux lépreux et Kakous en Bretagne, se désole de ne pas trouver de lépreux dans le Sud-Ouest, se rabat alors sur les Cagots, découvre 500 lépreux dans la région de Nice, vitupère contre les médecins bretons, béarnais, marseillais incapables de diagnostiquer une lèpre. Il nie l'importance d'une confirmation diagnostique par un examen bactériologique et anatomopathologique. Il explique, en outre, que la nouvelle dénomination d'entités nosologiques comme la maladie de Morvan et la syringomyélie n'est due qu'à l'ignorance des médecins français face à la lèpre.

Zambaco avait une grande habitude de la lèpre turque. Il avait organisé des léproseries modèles en Turquie que Charles Nicolle, peut-être intrigué par le nombre de 600 lépreux *seulement* en Turquie en 1896, ne retrouva pas.

Zambaco commence son voyage en Bretagne et pour lui, « la lèpre est une maladie constitutionnelle et éminemment héréditaire qui avait ravagé l'Armorique ». Il cite 36 endroits visités en plus de nombreux services hospitaliers. En bien peu de temps malheureusement, car il tombe malade (« ma santé réclamant une cure à Vichy — où il découvrira d'ailleurs un lépreux — je suis obligé d'abrégé mon voyage »). Son voyage n'a duré que 15 jours.

Mais quand il parle de Kakous devant l'Académie de médecine, rien ne va plus. Ces parias sont pour lui des estropiés des mains, « indifférents, résignés à leur sort et qui ne sont certes que les Kakous ayant hérité par atavisme de leurs ancêtres, les ladres ». Voici donc une nouvelle affaire, mais de quelle importance : les Kakous deviennent tout à coup des infirmes. C'est là une notion tout à fait nouvelle : des marins, des cordiers, des charpentiers n'auraient pu exercer leur métier.

Zambaco refuse d'admettre l'existence de deux maladies nouvellement décrites : la maladie de Morvan (ou panaris analgésique décrit par Morvan en 1883) et la syringomyélie, qui ne sont pour lui que des formes de lèpre classique. Après questions posées au Turc, les professeurs Lancerau et Vidal comprennent que celui-ci n'a jamais recherché l'anesthésie ni le bacille de Hansen. Le professeur Lagneau s'étonne que l'on puisse encore considérer que la lèpre est une maladie héréditaire. Zambaco le répète et ajoute que tout le monde sait bien que la lèpre atteint surtout les Juifs.

On écrit à Hansen. Celui-ci répond :

« Il est peu admissible de conclure que la lèpre se trouve en état d'atténuation... Quant au parallélisme qu'a voulu établir M. Zambaco entre la lèpre, d'une part, la syringomyélie et la maladie de Morvan, d'autre part, ses opinions, au moins dans certains cas, ne me paraissent pas justes... D'une manière générale, je dois dire que, quelque grande que soit l'expérience de M. Zambaco vis-à-vis de ce qui touche à la lèpre, ses observations ne m'inspirent pas une confiance absolue ; sa fantaisie est trop riche... Il va sans dire que je ne puis accepter, avec les opinions que je professe sur l'hérédité, la théorie du maintien en France par l'hérédité d'une lèpre atténuée. »

La communication de Zambaco a pourtant eu lieu 9 ans après la première description de la maladie de Morvan, 2 ans après la définition de la syringomyélie par Bruhl. Comment n'était-il pas au courant ? Comment Fay n'était-il pas au courant puisqu'il écrivit en 1910, soit 27 ans après la découverte de la maladie de Morvan, 20 ans après celle de la syringomyélie et 36 ans après la découverte du bacille de Hansen ?

Zambaco se rend dans le Sud-Ouest. Il ne trouve aucune lèpre, ce qui n'est pas étonnant car ses confrères béarnais ne sont guère coopérants. Il se rabat sur les Cagots et accumule les on-dit et les bêtises. Il trouve partout les traces d'une longue présence arabe dans les Pyrénées. Bien sûr que les Cagots ne peuvent pas descendre des Wisigoths, car ceux-ci constituaient « une race magnifique, courageuse, aimée, estimée... se battant presque toujours contre les Sarrazins (!)... très bien vue par le clergé et les papes alors tout puissants ».

On a le très net sentiment que lors de sa deuxième communication à l'Académie de Médecine, l'assistance est agacée. Le ton demeure très poli, mais on demande à Zambaco ce qu'il faut penser de la « race » des phtisiques, de la « race » des syphilitiques, de la « race » des lépreux. Le professeur Vidal déclare qu'il nie la possibilité que les Cagots actuels puissent être des lépreux... « déjà, il y a trois siècles, les Cagots ne présentaient pas les stigmates de la lèpre ». Le professeur Roussel déclare, quant à lui : « En résumé, comme conclusion finale, je dirais, en ce qui concerne les savantes recherches de M. Zambaco-Pacha : les Cagots d'aujourd'hui ne sont pas les descendants de lépreux. »

Et c'est de ce curieux personnage que Fay retiendra le meilleur de son argumentation clinique pour démontrer que les Cagots étaient atteints de cette maladie éminemment héréditaire : la lèpre.

S'il y a un rapport quelconque entre la lèpre et les Cagots, il ne pouvait s'agir que d'une lèpre morale au sens que lui donnait Jésus-Christ demandant à ses disciples de ressusciter les morts, de soigner les malades et de purifier les lépreux. Au sens que lui donnait Saint Louis quand il disait qu'il n'y a pas de pire ladrerie que d'être en état de péché mortel. Au sens que lui donnait Moïse bien avant, au sens, enfin, que lui donnent la Bible et le Talmud.

Il existe enfin une autre possibilité concernant la lèpre qui n'exclut pas la première. Le terme « ladre » était une insulte. Le Roy Ladurie cite un mari parlant à sa femme : « Espèce de truie... toi et ta complice Rixande... cette espèce de lépreuse et d'hérétique. » La Coutume de la ville d'Auch (1301) indiquait les injures demandant réparation pécunière. C'était le cas pour les hommes de : bâtard, traître, démoniaque, lépreux et parjure ; et pour les femmes : putain, carognesse, ladre et femme « fessant trahison ».

Il apparaît qu'il faut rechercher ailleurs que dans une maladie la cause de la ségrégation des Cagots.

ON THE POSSIBLE ORIGINS OF CAGOTS

The "Cagots" have constituted a group of persons who lived on the fringe of society in the South-West of France during many centuries. Many proceedings at law, interdicts (especially religions), sometimes cruel, knew since the XIth century indicate they were descendants of some heretics (arian Visigoths, moslem Moores, Cathars, and so on). It is just about the middle of last century that some authors declared without any proof they were leprous or descendants of leprous whereas some others named like this idiots of villages often goitrous.

BIBLIOGRAPHIE

- APARISI-SERRES (A.). — « Agots et lépreux : deux choses ». - *Bull. Soc. Borda*, 1932 : 132-172.
- AUZOUY. — « Les crétins et les cagots des Pyrénées ». - *Ann. Méd. Psychol.*, 1867, 4, 9 : 1-31.
- BOURDETTE (J.). — « Annales des sept vallées du Labeda ». - Privat, Toulouse, 4 volumes, 1898.
- BURNET (E.). — « La « lèpre », légende, histoire, actualité ». - Flammarion, Paris, 1932.
- CARVES (R. de). — « Contribution à l'histoire des léproseries et des ladres en Périgord ». - Thèse de médecine, Paris, 1952.
- CORDIER (E.). — « Les Cagots des Pyrénées ». - *Bull. Soc. Ramond*, 1867 : 113-117.
- CORDIER (E.). — « Les crétins des Pyrénées ». - *Bull. Soc. Ramond*, 1868 : 18-24.
- DEVILLE (J.M.J.). — *Annales de la Bigorre*. - Impr. F. Lavigne, Tarbes, 1818.
- ESQUIROS (A.). — « Des études contemporaines sur l'histoire des races ». - *Rev. des Deux Mondes*, 1848, 21 : 982-1002.
- FAY (H.M.). — « La lèpre dans le Sud-Ouest de la France. Les Cagots ». - Thèse de médecine, Paris, 1907.
- FAY (H.M.). — « Lépreux et Cagots du Sud-Ouest ». - Lib. ancienne Honoré Champion, Paris, 1910.
- FRANCISQUE-MICHEL. — « Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne » - A. Frank, Paris, 1847.
- GUILBEAU. — « Les Agoths du Pays Basque ». - Lousteau, Bayonne, 1878.
- GUY (Y.). — « Les Cagots ou histoire d'un racisme dans le Sud-Ouest de la France ». - A paraître, éd. Le Sycomore, Paris.
- HANSEN (A.). — « A propos de la lèpre et de la syringomyélie ». - *Semaine méd.*, 1893, 56 : 447-448.
- JEANSELME (E.). — « Comment l'Europe au Moyen Age se protégea contre la lèpre ». - *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd.*, 1931 : 1-155.
- LAJARD (V.) et REGNAULT (F.). — « De l'existence de la lèpre atténuée chez les Cagots des Pyrénées ». - *Le Progrès méd.*, 1892, 16 : 403-405 ; 466-468 ; 484-485 ; 487-500.
- LE ROY LADURIE (E.). — « Les paysans du Languedoc ». - Flammarion, Paris, 1969.
- MARCA (P. de). — « Histoire de Béarn ». - Impr. Garet, Pau, rééd. (2 vol.), (1894).
- MEGE (A. du). — « Statistique générale des départements pyrénéens ou des provinces de la Guienne et du Languedoc ». - Impr. Bellegarde, Toulouse, 1830.
- PALASSOU. — « Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des Pyrénées et des pays adjacents ». - Vignacour, Pau, 1815.
- RAHN (O.). — « La Cour de Lucifer. Les Cathares gardiens du Graal ». - Tchou, Paris, 1974.
- RAMOND DE CARBONNIÈRES. — « Observations faites dans les Pyrénées pour servir de suite à des observations sur les Alpes ». - Belin, Paris, 1787.
- ROBERT (U.). — « Les signes d'infâmie au Moyen Age. Juifs, Sarrazins, hérétiques, lépreux, Cagots et filles publiques ». - H. Champion, Paris, 1891.
- ROCHAS (V. de). — « Les parias de France et de l'Espagne (Cagots et Bohémiens) ». - Hachette, Paris, 1876.
- ROUSSEL (T.). — « Les Cagots, leur origine, leur postérité et la lèpre ». - *Bull. Acad. Méd.*, 1892, 3, 28 : 753-764.
- SOULET (J.F.). — « La vie quotidienne dans les Pyrénées sous l'ancien régime du XVI^e au XVIII^e siècle ». - Hachette, Paris, 1974.
- TUCOO-CHALA (P.). — « Histoire du Béarn ». - P.U.F., Paris, 1970.
- ZAMBACO-PACHA. — « Les lépreux de la Bretagne en 1892 ». - *Bull. Acad. Méd.*, 1892, 27 : 309-354.
- ZAMBACO-PACHA. — « Sur les cagots des Pyrénées et la lèpre ». - *Bull. Acad. Méd.*, 1892, 28 : 626-644.

